REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***

Canton de MODANE

Commune de FOURNEAUX



OBJET:

Vente lot A « Le Replat »

Nombre de Conseillers

En exercice: 15 Présents: 12

Votants: 13

Le Maire soussigné Certifie qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du Conseil Municipal a été affichée le

11 mars 2024

Nº 19-2024

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024



ID: 073-217301175-20240318-20240318_19_VEN-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **dix-huit mars** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Jean-Claude BLAIX, Florian DUCROT.

<u>Procurations</u>: Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Patou ROBIN.

Vu l'article L442-1 du code de l'urbanisme,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,

Vu le permis d'aménager n° PA 073 117 23 R 3001 au nom de la Commune de Fourneaux,

Vu la lettre de demande d'acquisition de terrain de Madame Cindy Fellmann et de Monsieur Vincent Lenco en date du 09 mars 2024,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lot A « Le Replat » est disponible à la construction. Le terrain est d'une superficie totale de 689 m^2 dont 267 m^2 constructibles.

- Il précise que par délibération en date du 11 juin 2019, le prix de vente du terrain a été fixé à 40 € TTC le m².
- Il présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition du lot A déposée par Madame Cindy Fellmann et Monsieur Vincent Lenco en date du 09 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de céder à Madame Cindy Fellmann et Monsieur Vincent Lenco, le lot A du lotissement « Le Replat » d'une superficie totale de 689 m² dont 267 m² constructibles, au prix de 40 €/TTC le m2 pour un montant un total de 27 560€.
- > AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.





La secrétaire de séance, Patou ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.